



**RAPPORT ANNUEL 2008-2009**  
**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**



## **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

### **PRINCIPAUX RÉSULTATS**

En 2008-2009, la Société Innovatech du Sud du Québec a poursuivi ses activités conformément au mandat défini depuis sa transformation à la suite d'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et Desjardins Capital de risque.

Pour le présent exercice, la Société a enregistré une perte nette de 314 462 \$, celle-ci découlant principalement des charges d'exploitation.

En octobre 2008, la Société a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech S.E.C., en contrepartie desquels elle a obtenu 11 425 793 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés, d'une valeur de 10 000 000 \$, se composent du portefeuille de placements et d'une somme d'argent comptant.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

### **GESTION**

Le conseil d'administration de la Société Innovatech du Sud du Québec compte six (6) membres.

Au 31 mars 2009, le conseil d'administration de la Société était composé des personnes suivantes :

M<sup>e</sup> Pierre B. Lafrenière, président du conseil  
Vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec

M. André Côté, administrateur  
Premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec

M. Sebastian Boisjoly, administrateur  
Directeur des filiales, Investissement Québec

M<sup>me</sup> Sylvie Chagnon, administratrice  
Vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec

M. Yves Lafrance, administrateur  
Vice-président aux mandats gouvernementaux, Investissement Québec

M. Jean-Sébastien Lamoureux, administrateur  
Vice-président aux filiales d'Investissement Québec, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du Sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



M<sup>e</sup> Pierre B. Lafrenière  
Président du conseil d'administration



M. André Côté  
Administrateur



**SOCIÉTÉ INNOVATECH  
DU SUD DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2009

**SOCIÉTÉ INNOVATECH  
DU SUD DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2009

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport du vérificateur	2
Résultats et déficit cumulé	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 15

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

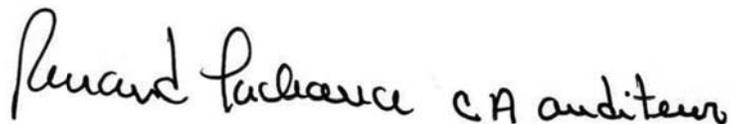
Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la **SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC** au 31 mars 2009, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Handwritten signature of Renaud Lachance in black ink, followed by the text "CA auditeur".

Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 14 septembre 2009

**SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC****RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009**

3

---

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>PRODUITS</b>		
Produits d'intérêts	20 041 \$	134 215 \$
Honoraires d'investissements et de gestion	-	9 923
Gains réalisés sur dispositions de placements	11 621	366 573
Variations des plus-values non matérialisées	34 214	579 122
Intérêts sur solde bancaire et placement temporaire	<u>220 701</u>	<u>380 294</u>
	<u>286 577</u>	<u>1 470 127</u>
<b>CHARGES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS</b>		
Pertes réalisées sur dispositions de placements	42 214	290 243
Variations des moins-values non matérialisées	67 500	526 646
Pertes nettes de change non matérialisées	<u>-</u>	<u>26 359</u>
	<u>109 714</u>	<u>843 248</u>
<b>BÉNÉFICE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS</b>	<u>176 863</u>	<u>626 879</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Traitements et avantages sociaux	325 442	289 924
Services professionnels et contractuels	73 487	79 784
Loyer et assurances	76 595	79 510
Déplacements et développement des affaires	1 236	6 972
Frais de bureau	3 262	10 512
Publicité et promotion	100	101
Téléphone et messagerie	2 476	6 089
Formation	3 238	-
Frais bancaires	1 151	2 449
Perte (gain) sur dispositions d'immobilisations corporelles	2 444	(3 546)
Créances douteuses	-	7 260
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 894</u>	<u>8 269</u>
	<u>491 325</u>	<u>487 324</u>
<b>(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET</b>	(314 462)	139 555
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<u>(41 480 869)</u>	<u>(41 620 424)</u>
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN</b>	<u>(41 795 331) \$</u>	<u>(41 480 869) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

## BILAN

31 MARS 2009

4

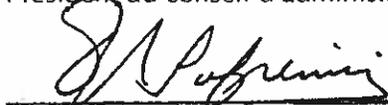
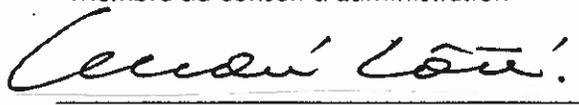
	2009	2008
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	2 964 493 \$	11 010 261 \$
Placement temporaire (note 4)	510 360	424 610
Créances	2 830	38 996
Produits de disposition à recevoir, sans intérêt	-	1 843 670
Somme à recevoir d'une société sous contrôle commun, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 178 695	-
Frais payés d'avance	188	9 578
Placements et prêts échéant au cours du prochain exercice (note 5)	<u>139 750</u>	<u>349 301</u>
	4 796 316	13 676 416
<b>Placements et prêts (note 5)</b>	8 931 908	382 561
<b>Immobilisations corporelles (note 6)</b>	<u>-</u>	<u>8 761</u>
	<u><u>13 728 224 \$</u></u>	<u><u>14 067 738 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Charges à payer et frais courus	<u>22 755 \$</u>	<u>47 807 \$</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions (note 7)	55 500 800	55 500 800
Déficit cumulé	<u>(41 795 331)</u>	<u>(41 480 869)</u>
	<u>13 705 469</u>	<u>14 019 931</u>
	<u><u>13 728 224 \$</u></u>	<u><u>14 067 738 \$</u></u>
<b>ÉVENTUALITÉS (note 11)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Président du conseil d'administration

Membre du conseil d'administration

# SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

5

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
(Perte nette) bénéfice net	(314 462) \$	139 555 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 894	8 269
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	2 444	(3 546)
Gains réalisés sur dispositions de placements	(11 621)	(366 573)
Pertes réalisées sur dispositions de placements	42 214	290 243
Intérêts capitalisés sur les placements	-	(123 577)
Variation des plus-values non matérialisées	(34 214)	(579 122)
Variation des moins-values non matérialisées	67 500	526 646
Pertes nettes de change non matérialisées	<u>-</u>	<u>26 359</u>
	(246 245)	(81 746)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	<u>685 479</u>	<u>(1 149 790)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>439 234</u>	<u>(1 231 536)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(9 828 357)	(930 000)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	4 423	3 546
Recouvrement de prêts et débentures	133 163	212 807
Produits de disposition de placements	112 824	9 347 291
Retrait de capital de la société en commandite	<u>1 178 695</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(8 399 252)</u>	<u>8 633 644</u>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	(7 960 018)	7 402 108
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u>11 434 871</u>	<u>4 032 763</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<u>3 474 853 \$</u>	<u>11 434 871 \$</u>
<b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de:</b>		
Encaisse	2 964 493 \$	11 010 261 \$
Placement temporaire	<u>510 360</u>	<u>424 610</u>
	<u>3 474 853 \$</u>	<u>11 434 871 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1. Constitution et mission

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q. chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales conventions comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celles-ci ait recours à des estimations comptables et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que l'évaluation des placements non cotés en Bourse. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### Conversion de devises

La Société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

### Instrument financiers (à l'exception des placements et prêts)

#### Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale, à l'exception de ceux reliés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction qui sont constatés en résultat net.

#### Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées en fonction des cours des principales bourses et au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

#### Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date du bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans les résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

La Société a classé, comme étant détenus à des fins de transaction, son encaisse et désigné de façon irrévocable le placement temporaire.

#### Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêt est inclus dans les résultats.

La Société a classé dans la catégorie prêts et créances, les créances et la somme à recevoir d'une société sous contrôle commun. Aussi les charges à payer et frais courus ont été classés en tant qu'autres passifs.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actif disponible à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

### Placements et prêts

La Société se définit comme une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) - société de placement du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés. Tel que spécifié au paragraphe 4 de la note NOC-18, seul la comptabilisation, les achats ou ventes avec délai normalisé de livraison et l'évaluation de la juste valeur s'appliquent aux placement détenus par une société de placement qui sont comptabilisés à la juste valeur en conformité avec la présente note d'orientation.

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur a été établie de la façon suivante:

#### a) Titres non cotés

Les titres non cotés sont constitués d'actions, de débentures et de prêts. Ils sont évalués selon des techniques d'évaluation reconnues sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat ou à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Les débentures et les prêts, incluant les intérêts capitalisés et courus correspondants, sont présentés à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est mesurée selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Lorsqu'un prêt ou une débenture sont considérés comme douteux, les produits d'intérêts relatifs à ceux-ci conformément aux dispositions originales du contrat, cessent d'être constatés.

#### b) Titres cotés

Les titres cotés sont constitués d'actions. La juste valeur correspond au moins élevé de la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou du prix de fermeture à la date de l'évaluation.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### c) Parts dans la société en commandite

La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers vérifiés de cette société au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue respective selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	20 %
Équipement et matériel informatique	Amortissement linéaire	20 % et 33 %

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

### Constatation des produits

#### Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et les pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

#### Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### Flux de trésorerie

La Société présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, déduction faite des chèques en circulation, de même que les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## 3. Modification de conventions comptables

Au 1er avril 2008, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants: 1535 - "Informations à fournir sur le capital", 3862 - "Instruments financiers - Informations à fournir", 3863 - "Instruments financiers - présentation". Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques.

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, il n'y a eu aucune incidence sur les résultats de la Société car ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir et la présentation des états financiers.

## 4. Placement temporaire

Le placement temporaire représente des liquidités investies dans un fonds commun de gestion de trésorerie, véhicule d'investissement liquide à faible risque. La Société détient des unités de Fonds de marché monétaire dont le rendement est à taux variable.

**5. Placements et prêts**

	2009	2008
Actions ordinaires		
Sociétés privées	- \$	281 357 \$
Sociétés publiques	-	101 204
Société en commandite		
Desjardins - Innovatech s.e.c.	8 855 519	-
Titres non convertibles en actions		
Débentures et prêts (note 12)	<u>216 139</u>	<u>349 301</u>
	9 071 658	731 862
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>139 750</u>	<u>349 301</u>
	<u>8 931 908 \$</u>	<u>382 561 \$</u>

Le 9 octobre 2008, la Société a acquis 11 425 793 parts dans une société en commandite, à un prix équivalent à la juste valeur des actifs cédés en échange, soit 10 000 000 \$. Les actifs cédés correspondent à des titres d'une société privée, à des contrats ainsi qu'à une somme de 9 828 357 \$ comptant.

**6. Immobilisations corporelles**

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	1 155 \$	1 155 \$	- \$	1 884 \$
Équipement et matériel informatique	<u>11 336</u>	<u>11 336</u>	<u>-</u>	<u>6 877</u>
	<u>12 491 \$</u>	<u>12 491 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>8 761 \$</u>

## 7. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

### Autorisé :

1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

	2009	2008
Émis et payé :		
555 008 actions ordinaires	<u>55 500 800</u> \$	<u>55 500 800</u> \$

## 8. Information sur le capital

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres.

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, le montant des dividendes versés, le cas échéant, est fixé par le gouvernement du Québec et non par les administrateurs. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital de source externe.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

**9. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Somme à recevoir d'une société sous contrôle commun	(1 178 695) \$	- \$
Produits de disposition à recevoir	1 843 670	(1 120 160)
Créances	36 166	(2 967)
Frais payés d'avance	9 390	1 070
Charges à payer et frais courus	<u>(25 052)</u>	<u>(27 733)</u>
	<u>685 479</u> \$	<u>(1 149 790)</u> \$

**10. Opérations entre apparentés**

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

**11. Éventualités**

Lors d'une transaction de vente d'un placement, la Société s'est portée garante jusqu'en juin 2011 contre d'éventuelles réclamations de l'acquéreur pour un montant maximal de 250 000 \$. Les probabilités que la Société doive assumer cette responsabilité sont indéterminables car il s'agit de poursuites éventuelles qui peuvent survenir auprès de cette entreprise, provenant des clients, des sous-contractants ou tout autre personne liée à celle-ci. Si des déboursés doivent être encourus, ils seront imputés dans l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

## 12. Instruments financiers

La direction a mis en place des politique et procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et à en minimiser les impacts potentiels.

### Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit est limité à la valeur comptable des actifs financiers. La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2009, les investissements se répartissent ainsi:

	2009	2008
Biotechnologies	- %	58 %
Technologies de l'information	- %	3 %
Technologies industrielles	100 %	39 %

La Société détient des placements ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique des entités concernées.

### Risque de taux d'intérêt

La Société n'est pas exposée au risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt compte tenu que le prêt porte intérêt à taux fixe 12 %. Toutefois, elle est exposée au risque de marché lié au taux d'intérêt, lequel est reflété au bilan car ce placement est comptabilisé à la juste valeur.

### Risque de liquidité

Les charges à payer et les frais courus sont payables dans 30 jours. La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

### Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, le cas échéant, est basé sur le taux d'intérêt sans risque à la date du bilan, ajusté d'une prime de crédit. Le taux utilisé pour le prêt d'une juste valeur de 216 139 \$ est de 12 %.

**13. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2009.